



Affiché le 29/04/2026

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Renouvellement de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA)**

**Délibération n° 26 04 26**

*L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absente représentée :** Madame Céline Duquesne par Monsieur Maurice Tamazout

**Absents :** Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde et Monsieur Jean-Pierre Roch  
Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance

**Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2143-3,

**Vu** la délibération n°11 04 11 du conseil communautaire de la CCPP portant sur l'ajout d'une nouvelle compétence « Elaboration du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics »,

**Considérant** que la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L. 1112-1 du code des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil communautaire et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,

**Considérant** que la commission intercommunale pour l'accessibilité tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées,

**Considérant** que cette CIA doit être présidée par le Président de la CCPP et être composée notamment :

- de représentants de la CCPP,
- d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,
- d'associations ou organismes représentant les personnes âgées,
- de représentants des acteurs économiques,
- de représentants d'autres usagers de la CCPP,

**Considérant** le renouvellement du conseil communautaire en date du 31 mars 2026,

**Considérant** les échanges intervenus depuis le dernier Bureau du 9 avril 2026, le Président, Monsieur Cyril PIAZZA, propose les personnes suivantes parmi les conseillers communautaires :

En qualité de Président :  
Monsieur Cyril PIAZZA

Titulaire	Suppléant
Madame Isabelle DESPRES	Monsieur Christian DRAGONI

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,  
après en avoir délibéré,**

- **Valide** les conseillers communautaires proposés figurant dans les considérants de la présente délibération pour représenter la CCPP au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.
- **Autorise** le Président à constituer la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Nombre de conseillers en exercice : 34*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 31*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstention : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**E. LORETZ**

**LE PRÉSIDENT**  
**C. PIAZZA**


